

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 2 juillet 2019 portant dissolution de la brigade territoriale de Grosbliederstroff et modification de la circonscription de la brigade territoriale de Sarreguemines (Moselle)

NOR : INTJ1916736A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Grosbliederstroff est dissoute à compter du 1^{er} août 2019. La circonscription de la brigade territoriale de Sarreguemines est modifiée à compter de la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Sarreguemines exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 (1^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
SARREGUEMINES	Blies-Ébersing Blies-Guersviller Bliesbruck Frauenberg Hambach Neufgrange Rémeffing Sarreguemines Sarreinsming Wiesviller Wittring Woelfling-lès-Sarreguemines Woustviller Zetting	Blies-Ébersing Blies-Guersviller Bliesbruck Frauenberg Grosbliederstroff Hambach Hundling Ippling Lixing-lès-Rouhling Neufgrange Rémeffing Rouhling Sarreguemines Sarreinsming Wiesviller Wittring Woelfling-lès-Sarreguemines Woustviller Zetting
GROSBLIEDERSTROFF	Grosbliederstroff Hundling Ippling Lixing-lès-Rouhling Rouhling	(Dissolution)